Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a mis en place un **forfait innovation** ,
système de prise en charge dérogatoire conçu pour mettre plus vite à disposition des patients des solutions thérapeutiques particulièrement innovantes. Pour inaugurer ce nouveau dispositif, la ministre vient de présélectionner la
prothèse épirétinienne Argus II
de la société Second Sight.

Le « forfait innovation » inclut la prise en charge de l'acte et des frais d'hospitalisation associés et, le cas échéant, la prise en charge du produit ou de la prestation.

Argus II est une prothèse destinée au traitement de formes rares d'affections rétiniennes, allant de cécités secondaires à certaines rétinopathies pigmentaires d'origine génétique. Cette nouvelle solution thérapeutique concernera une trentaine de patients par an, selon la Haute autorité de santé (HAS).

La prothèse Argus II est composée d'un implant rétinien, d'une unité de traitement vidéo, et de lunettes intégrant une caméra miniature et une antenne externe.

Ce dispositif médical innovant permet de compenser partiellement le handicap visuel induit par la dégénérescence de la rétine. Les images acquises par la caméra sont transformées en signaux électriques et transmises à l'implant rétinien grâce à l'antenne. L'implant rétinien transmet le signal électrique vers le cortex cérébral visuel via la rétine non lésée et le nerf optique, restaurant partiellement la vue.

L'aide financière que représente le « forfait innovation » offrira aux patients un accès précoce à la thérapeutique innovante Argus II. Le traitement des premiers patients pourra intervenir dès validation par les autorités du protocole d'évaluation qui sera soumis par la société Second Sight.